

DÉLIBÉRATION DE_2025_030

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MARTIN DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 23 juillet 2025

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christian GALLOT, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Magalie LEPLET-COLLAS, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Hélène DONADIER représentée par Jean-Thierry LANSADE, Christophe MARCETEAU représenté par Thierry BOIDÉ, Karine LEY représentée par Christian GALLOT, Dominique IBERTO représentée par Éric FRÉTILLÈRE, Lucette MOUTREUIL représentée par Jean-Pierre CHAUMARD, Gilles TAVERSON représenté par Magalie LEPLET-COLLAS

Absents : Christian SCALIGER

Excusés : Marcel LESBÉGUERIES

Secrétaire : Yves JACQUELIN

Membres en exercice : 32 Présents : 24 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Validation de la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation et l'extension d'une carrière

La société des carrières de Thiviers a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers aux lieux-dits Lagarde et le champ de mars sur les communes de Saint Antoine de Breuilh et de Velines.

L'autorisation environnementale sollicitée comprend une demande d'autorisation prévue à l'article L152-1 du code de l'environnement au titre de la rubrique N° 2510.1 Exploitation de Carrières de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'arrêté préfectoral N° BE-2025-04-03 du 29 avril 2025 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à cette demande d'autorisation environnementale du mercredi 11 juin 2025 à 09h15 au jeudi 10 juillet à 16h30.

La Commissaire enquêtrice, Mme Josette COUDERC, a tenu cinq permanences pour recevoir les observations écrites ou orales du public. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, les différents avis

Date de transmission de l'acte: 30/07/2025
Date de réception de l'AR: 30/07/2025
024-200034197-DE_2025_030-DE
A G E D I

réglementaires requis ainsi que celui de l'autorité environnementale était

consultable sur support papier à la mairie de Saint-Antoine de Breuilh ou sur support informatique sur le site internet des services de l'État en Dordogne.

Le conseil communautaire est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière de Saint-Antoine de Breuilh et Vélines dans les quinze jours après la clôture du registre d'enquête.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la demande d'autorisation environnementale et a autorisé le Président de la CDC à prendre un arrêté de déclaration de projet permettant de modifier le zonage du PLUi pour intégrer l'extension des carrières telle que définie dans la demande d'autorisation sur la zone de Vélines et Saint Antoine de Breuilh.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

